

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, ...
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : Intérêts des emprunts et frais financiers
- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

I. Caractéristiques démographiques et physiques de la Commune

La ville de Villemomble administre un territoire de 404 hectares pour une population de 30 152 habitants.

8 089 Villemombois ont moins de 20 ans, soit 26,83 % de la population.

La longueur de voirie est de 54 205 km.

La population ne cesse de croître. Entre 2010 (28 257 habitants) et 2021 (30 152 habitants), la croissance démographique a évolué de 5,70 %.

Le potentiel financier par habitant de 1 079,37 euros se situe en deçà de la strate (1 215,04 euros).

II. Priorité du budget

Le budget 2021 a été établi avec la volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Mobiliser des subventions chaque fois que possible.
- Maintenir une politique d'investissement visant toujours l'amélioration du cadre de vie des Villemombois.

Principales réalisations prévues pour le budget 2021 :

- Doter le Police Municipale d'équipements complémentaires après l'acquisition de véhicules en 2020.
- Travaux de rénovation du Marché de l'Epoque
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Réfection de la voirie communale, sécurisation et entretien des bâtiments communaux.
- Travaux d'entretien et de d'amélioration dans les écoles, structures enfance et petite enfance, ainsi que dans les installations sportives
- Traitement phytosanitaire des arbres et nettoyage des trottoirs.
- Reconstitution de l'opération Villemomble Plage et renforcement des animations sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement s'élève à 52 332 101,09 €, soit + 4,32 % par rapport au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative 2020.

▪ Dépenses :

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	9 364 250,00	9 495 388,00
012	Charges de personnel, frais assimilé	21 280 465,00	22 901 389,00
014	Atténuations de produits	4 221 100,00	4 121 100,00
065	Autres charges de gestion courante	4 023 694,00	3 941 341,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		38 889 509,00	40 459 218,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	238 209,00	210 256,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	6 114,00	5 468,00
022	Dépenses imprévues	107 500,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		39 241 332,00	40 724 942,00
023	Virement à la section d'investissement	9 406 521,64	9 971 729,09
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 519 110,00	1 635 430,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 925 631,64	11 607 159,09
TOTAL		50 166 963,64	52 332 101,09

▪ Recettes :

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	62 430,00	57 600,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 594 180,00	3 938 785,00
73	Impôts et taxes	26 355 398,00	28 096 074,00
74	Dotations et participations	10 252 497,00	9 339 087,00
75	Autres produits de gestion courante	448 539,00	475 077,00
Total des recettes de gestion courante		39 713 044,00	41 906 623,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	26 500,00	82 001,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		39 739 544,00	41 988 624,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	66 268,00	16 294,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 268,00	16 294,00
002 Résultat reporté de N-1		10 361 151,64	10 327 183,09
TOTAL		50 166 963,64	52 332 101,09

Le budget d'investissement s'élève au total à 18 334 627,54 €, soit une augmentation de 4,75% par rapport au budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative 2020.

▪ **Dépenses :**

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2020	BP 2021
10	Stocks	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 442 041,51	1 483 606,97
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 019 337,73	11 285 644,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 410 981,76	4 665 032,35
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 872 361,00	17 434 283,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 190,00	152 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0	0,00
27	Autres immobilisations financières	0	4 500,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	35 000,09
Total des dépenses financières		174 190,00	201 500,09
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 051 551,00	17 640 783,75
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	66 268,00	16 294,00
041	Opérations patrimoniales	385 853,00	380 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		452 121,00	396 294,00
001	Résultat reporté de N-1	0,00	297 549,79
TOTAL		17 503 672,00	18 334 627,54

▪ **Recettes :**

Chap.	Libellé	BP + BS + DM 2020	BP 2021
010	Stocks	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 706 665,89	2 155 593,53
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 706 665,89	2 155 593,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 229 011,00	1 387 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	2 799 874,92
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 229 011,00	4 186 874,92
45...	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 940 676,89	6 347 468,45
021	Virement de la section de fonctionnement	9 406 521,64	9 971 729,09
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 519 110,00	1 635 430,00
041	Opérations patrimoniales	385 853,00	380 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 311 484,64	11 987 159,09
001	Résultat reporté de N-1	251 510,47	0,00
TOTAL		17 503 672,00	18 334 627,54

IV. La fiscalité

L'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité apporte les modifications suivantes :

Le taux de la taxe d'habitation est figé au taux appliqué en 2019 soit 22,56% et ne peut être modifié par le Conseil Municipal.

L'article 1640 G du code général des impôts prévoit que le taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2021 est égal à la somme du taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune.

En conséquence le Conseil Municipal vote les taux suivants pour 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,95 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,32 %

V. L'emprunt

L'encours de la dette s'élève à 912 917,10 euros au 1^{er} janvier 2021, avec un montant de capital à rembourser en 2021 de 137 000 euros. Il est exclusivement constitué d'emprunts CAF à taux zéro.

VI. Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population

- 1 350,65 € - Moyenne de la strate : 1 393,00 €

Produit des impositions directes/population

- 557,01 € - Moyenne de la strate : 640,00 €

Recettes réelles de fonctionnement/population

- 1 392,57 € - Moyenne de la strate : 1 553,00 €

Dépenses d'équipement brut/population

- 434,03 € - Moyenne de la strate : 324,00 €

Encours de la dette/population

- 31,26 € - Moyenne de la strate : 1 032,00 €

DGF/population

- 232,78 € - Moyenne de la strate : 200,00 €

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

- 59,61 % - Moyenne de la strate : 54,63 %

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

- 96,32% - Moyenne de la strate : 97,52 %

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

- 31,17 % - Moyenne de la strate : 25,70 %

Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement

- 2,24 % - Moyenne de la strate : 67,32 %

VII. Les effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'évolution de 7,62 % des charges de personnel s'explique par des augmentations « mécaniques » qui s'imposent à la collectivité et qui sont liées aux évolutions de carrières des agents, ainsi qu'à la réforme statutaire qui génère à elle seule une augmentation de près de 200K€ dans le cadre de la mise en place du Compte Indemnitaire Annuel (CIA), ainsi que par des cotisations diverses en forte hausse (URSAFF, CNFPT, Centre de Gestion...) et du fait d'un nombre important de postes vacants en 2020 et qui sont pourvus et/ou comptabilisés en année pleine.

Emplois budgétaires

- Emplois permanents à temps complet : 415
- Emplois permanents à temps non complet : 202
- Total : 617

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein

- Agents titulaires : 408,08
- Agents non titulaires : 188,12
- Total : 596,20

Pour conclure, la poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics, notamment :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement, de la suppression de la taxe d'habitation).
- Le financement de l'intercommunalité qui repose essentiellement sur le budget des communes membres.